



VERSEMENT D'UN DON

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Montant du don€

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

Les cotisations et dons versés à l'Association ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu dans les conditions suivantes: La réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. (Loi 2001-1275 du 28/12/2001 art 6.1) Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, vous devrez joindre à votre déclaration de revenus, les reçus qui vous seront remis par l'Association.

Dans le cadre d'entreprise donatrice, le montant des dons est déductible du bénéfice assujetti à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, dans la limite de 5 %